



MANDAT

Étiquetage de l'origine des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Adopté le 27 juillet 2020

Contexte

Le 28 février 2020, lors de la réunion du groupe permanent *agroalimentaire et nutrition* du Conseil national de la consommation (CNC), présidée par Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances, la ministre a annoncé la mise en place d'un groupe de travail du CNC pour échanger sur l'information des consommateurs en matière d'origine des denrées alimentaires et de leurs ingrédients.

Ce groupe de travail s'inscrit dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2020, du règlement européen portant sur les règles d'indication du pays d'origine ou du lieu de provenance de l'ingrédient primaire d'une denrée alimentaire, qui permet de renforcer l'information du consommateur sur l'origine de cet ingrédient lorsqu'elle diffère de celle de la denrée dans laquelle il est incorporé.

Il s'inscrit également dans le contexte du développement d'initiatives volontaires visant à informer le consommateur au-delà et/ou selon des modalités différentes de celles prévues par le règlement en question de la part de certains opérateurs, devant la réglementation dans l'exigence accrue de transparence du consommateur au regard de l'origine des produits qu'il consomme.

Il s'inscrit enfin dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la table » de la Commission européenne, dévoilée le 20 mai 2020, qui annonce l'examen d'une extension à certains produits de l'étiquetage obligatoire de l'origine ou de la provenance. Les travaux engagés devront également tenir compte de la crise du Covid-19, venue bouleverser l'entrée en application du règlement relatif à l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire en créant des tensions sur les sources d'approvisionnement de certaines matières premières et des emballages.

Mission

Le groupe de travail sera chargé :

- ✓ De faire un état des lieux des attentes des consommateurs.
- ✓ D'apprécier dans quelle mesure les obligations réglementaires, notamment celles découlant de l'entrée en application le 1^{er} avril 2020 du règlement relatif à l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire, permettent de satisfaire la demande d'information des consommateurs et le cas échéant d'en améliorer l'effectivité.
- ✓ D'examiner les dispositifs volontaires d'indication de l'origine afin d'apprécier si l'information supplémentaire qu'ils apportent aux consommateurs est comprise et de nature à répondre à leurs attentes et, en vue de la délivrance d'une information pertinente et non ambiguë, et de dégager un socle commun pour ce type de dispositifs, tout en laissant place à l'initiative.

CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION

- ✓ De dégager des propositions susceptibles d'être portées à l'échelon européen dans le cadre de la stratégie « de la ferme à la table », stratégie dans laquelle le renforcement de la transparence sur l'origine des produits trouve toute sa place, afin de mettre en capacité le consommateur d'opérer des choix favorisant un système alimentaire durable, tout en prenant en compte la compétitivité nécessaire des filières.
- ✓ De dégager les recommandations que les professionnels pourraient mettre en œuvre de manière volontaire de façon à mieux répondre aux attentes du consommateur et à renforcer la lisibilité des étiquettes.

Le groupe de travail pourra procéder à des auditions en tant que de besoin.

Il pourra s'appuyer sur les travaux préparatoires à la mise en œuvre du règlement relatif à l'indication de l'origine de l'ingrédient primaire pour déterminer les voies d'amélioration de ce dispositif, qu'il s'agisse d'éléments à porter à l'échelon européen et/ou d'engagement des opérateurs à une application harmonisée du dispositif existant.

À cet égard, le groupe de travail pourra explorer les questions suivantes :

- ✓ Pour quelles raisons les consommateurs souhaitent-ils des informations sur l'origine ?
- ✓ Le pays d'origine déterminé selon les règles douanières est-il approprié aux fins de l'information du consommateur sur l'origine d'une denrée alimentaire ?
- ✓ Comment mieux caractériser les ingrédients primaires ?
- ✓ Convient-il d'opérer une distinction entre ingrédient primaire et ingrédients « attendus » du consommateur ?
- ✓ Quelle est l'attente du consommateur au regard de l'origine des ingrédients composés/transformés et comment les entreprises peuvent-elles y répondre ?

Calendrier

Les travaux du groupe de travail devront être achevés en mars 2021.

Afin de minimiser l'incidence de la crise du Covid-19 sur leur bon déroulement, un travail préparatoire à des réunions physiques sera réalisé, via la transmission d'un questionnaire à l'ensemble des parties prenantes.